



GAGNAIRE

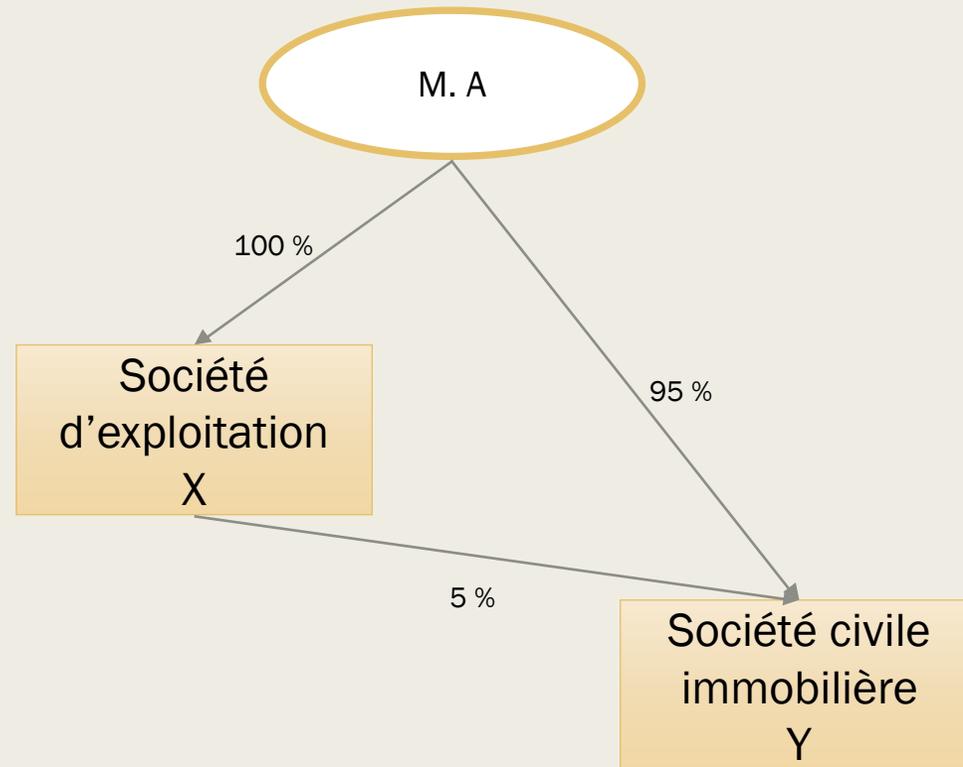
ASSOCIÉS NOTAIRES

ENTREPRISE - SOCIÉTÉ

CREATION DE HOLDING

M. A

- La structuration actuelle est la suivante :



M. A détient 100 % des parts dans sa société d'exploitation X et détient 90 % des parts de la société civile immobilière Y.

Le projet est :

- d'apporter les titres qu'il détient dans la société d'exploitation X et dans la société civile immobilière Y à une société Holding Z
- de céder les 5 % de la société civile immobilière Y détenus par la société d'exploitation X à la société holding dans un second temps.

Quel intérêt ?

SANS HOLDING

Résultat net : 100



Société d'exploitation

Flat tax
30 %



Dividendes : 70

Personne physique

70



SCI

AVEC HOLDING

99,25



Holding

100



Société d'exploitation
Résultat net : 100

99,25



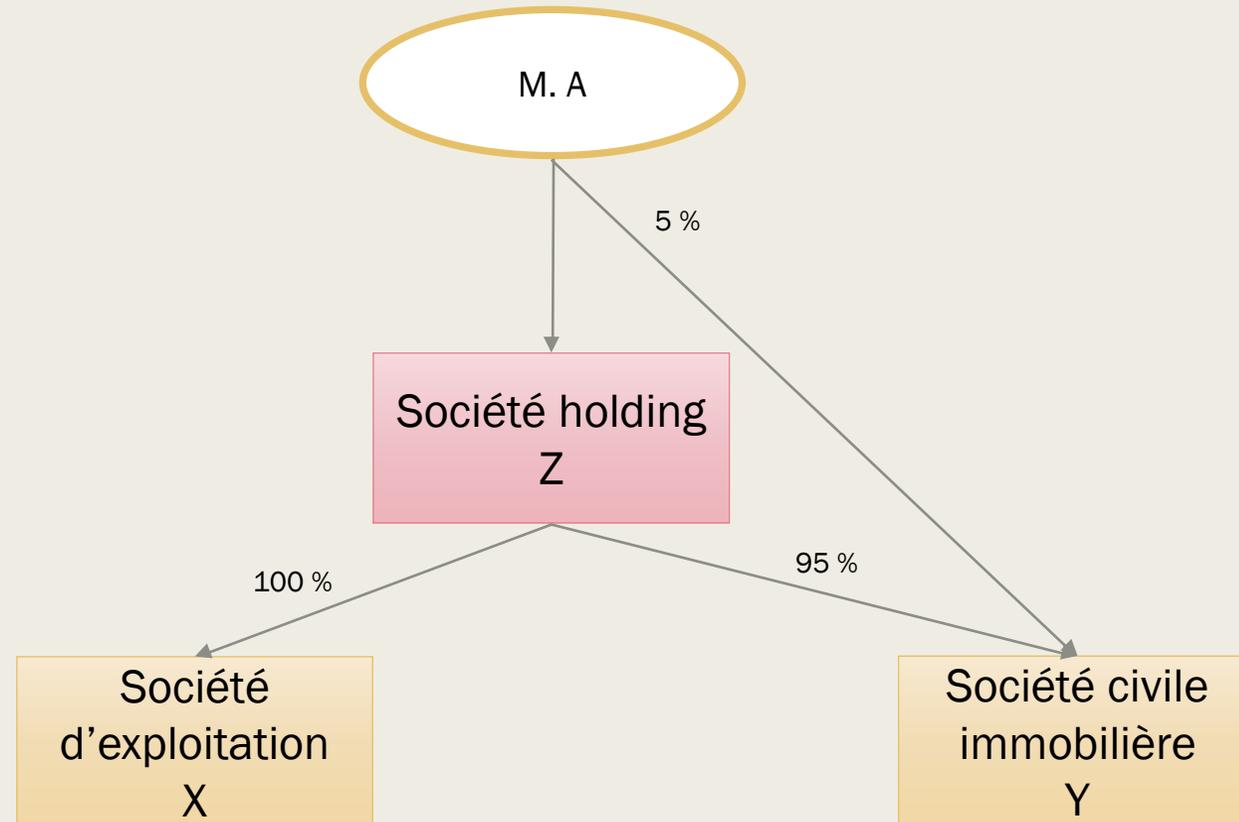
SCI

29 % de cash économisé

→ Favoriser les flux financiers entre les sociétés

■ La structuration finale est la suivante :

C'est la holding Z dont l'associé unique est M. A, qui détiendra la totalité des parts de la société d'exploitation X et 95 % de la société civile immobilière Y



Il faudra valoriser les parts de chacune des sociétés (X et Y) et prévoir l'intervention d'un Commissaire aux apports.



GAGNAIRE

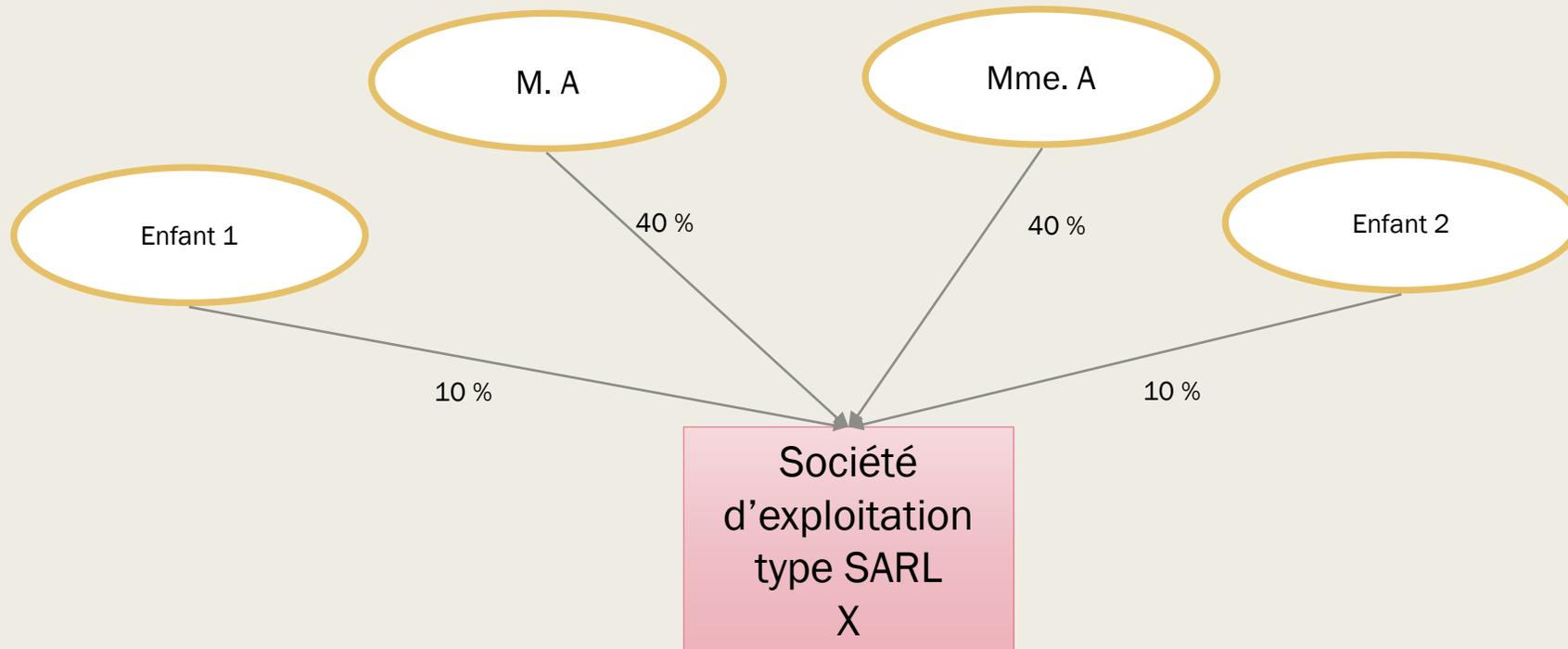
ASSOCIÉS NOTAIRES

ENTREPRISE - SOCIÉTÉ

DONATION DE PARTS SOCIALES EN DÉMEMBREMENT + DUTREIL

Famille Y

Répartition initiale du capital social

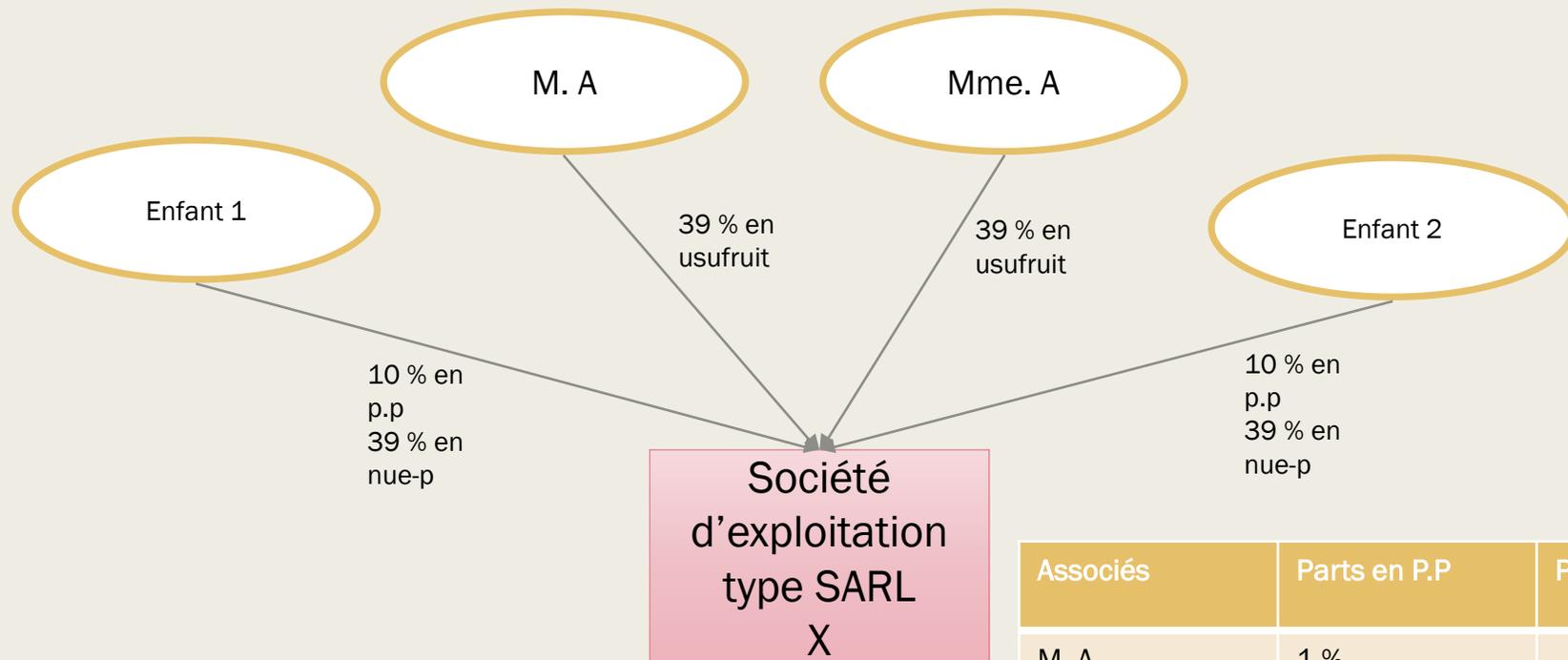


Associés	Parts en P.P	Parts en Nue-P	Parts en usufruit
M. A	40 %		
Mme A	40 %		
Enfant 1	10 %		
Enfant 2	10 %		

Répartition finale du capital social

M. et Mme A donnent la nue-propiété de parts à leurs enfants, créant ainsi un démembrement.

Ils conservent la pleine propriété d'au moins une part chacun pour garder la qualité d'associé.



Associés	Parts en P.P	Parts en Nue-P	Parts en usufruit
M. A	1 %		39 %
Mme A	1 %		39 %
Enfant 1	10 %	39 %	
Enfant 2	10 %	39 %	

Schéma explicatif du pacte DUTREIL

